Trente-huitième année. — N° 119. Un numéro : *dix centimes.* Jeudi 22 Mai 1879.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Fléchier, 2.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Mai 1879.

Bulletin politique.

La Chambre des députés a fait sa rentrée jeudi.

A chaque ouverture de session, ou à chaque reprise des travaux parlementaires, le pays espère toujours que nos gouvernants vont enfin s'occuper des affaires, et chaque fois il est déçu. C'est ce qui arrive encore cette fois. La politique pure avec ses ardeurs violentes, ses luttes implacables, ses intolérances, ses convulsions, va sans doute occuper députés et sénateurs. De nouveau la fournaise est béante et l'on va s'y précipiter à plein corps, sauf à bâcler aux derniers moments, et comme toujours, le budget, les lois économiques, etc.

On avait émis l'espoir que les vacances de Pâques serviraient à calmer les esprits et que toutes les questions qui divisaient les républicains seraient résolues à l'amiable. Or, l'irritation est plus grande que jamais, c'est un déchaînement furieux. Les radicaux proclament le droit à une nouvelle Commune. On réhabilite les assassins, on dénonce le clergé aux fureurs populaires, et les cantonniers qui signent les pétitions en faveur de la liberté de l'enseignement sont signalés comme des ennemis publics !

Cette division des républicains à laquelle nous faisons allusion n'est plus seulement accidentelle. Sur un point, elle existe à l'état permanent et sur toutes les questions. Ce ne sont pas les journaux conservateurs qui la révèlent, ce sont les journaux républicains qui la constatent, les uns, comme la *Révolution française*, pour s'en glorifier, les autres, comme le *Journal des Débats*, pour s'en effrayer. L'organe du centre gauche pousse le cri d'alarme. Les progrès incessants du radicalisme, ses allures agressives, ses menaces répétées l'épouvantent, et il conjure tous les modérés de s'unir contre les tentatives d'anarchie qui nous menacent.

« Le cri de guerre qui est parti du cirque Fernando, dit-il, le coup de sifflet strident que M. Clémenceau vient de pousser ne seront pas perdus pour les conservateurs. Ils comprendront la nécessité d'une politique aussi ministérielle que possible. Nous ne leur demandons aucun sacrifice de conscience, mais ils doivent sacrifier pour le moment leurs préférences personnelles et leurs opinions contingentes, afin de se rallier autour du cabinet. Ce cabinet est-il le meilleur du monde? Là n'est pas la question. Il existe, et s'il venait à être renversé, nous ne voyons pas trop par quoi on pourrait le remplacer ».

Ainsi parle le *Journal des Débats*. Quel aveu ! quelle confession ! Et plus loin notre confrère, constatant que la majorité n'est en réalité nulle part, s'écrie douloureusement :

« Or, la majorité est nécessaire pour gouverner, et la prise du pouvoir n'est pas la conséquence de la conquête préalable de la majorité. Est-ce que le centre gauche a la majorité? Point du tout. La gauche l'aura-t-elle? Pas davantage. Si la gauche avait la majorité assurée dans la Chambre et dans le Sénat, M. Gambetta ne se ferait certainement pas prier pour être ministre. Si le centre gauche l'avait, nous demanderions tous les matins qu'on lui rendît les portefeuilles qu'il a déposés le 30 janvier. Et M. le Président de la République ne manquerait pas de les lui rendre ! »

Voilà donc où nous en sommes après huit ans de fonctionnement républicain !

L'aveuglement des républicains les dirige, paraît-il, aussi mal dans les affaires du dehors que dans celles du dedans.

S'il fallait en croire un article paru dimanche dans la *République française*, journal de M. Gambetta, et qui a produit quelque émotion dans les cercles politiques, il existerait en ce moment un sujet de mésintelligence entre la France et l'Angleterre. Voici le début de cet article :

« Nous lisons dans un journal de Londres, qui passe à juste titre pour l'organe le plus accrédité du cabinet de Saint-James, « qu'un nuage plane sur les relations entre la France et l'Angleterre. « Cette observation, nous ne l'aurions pas faite ; mais, puisqu'elle est faite de l'autre côté du détroit, nous devons convenir — et ce n'est pas sans regret que nous nous livrons à cet aveu — qu'elle n'est pas sans fondement. Nous irons même plus loin, et nous dirons que cette allégation n'est vraie qu'en partie : ce n'est pas un nuage qui obscurcit la bonne entente des deux pays, c'est un sentiment de défiance, issu des événements de ces derniers mois, qui se glisse peu à peu entre deux nations faites pour s'entendre et marcher sans jalousie, et avec une confiance mutuelle, vers un but commun à plus d'un titre..... La défiance existe entre l'Angleterre et la France ; il est superflu de le dissimuler, et même il peut être bon de le dire tout haut afin d'éviter des malentendus qui sont de nature à développer cette fâcheuse tendance. »

Ces plaintes, assez mélancoliquement formulées, donneraient à penser que la diplomatie française se serait étourdiment engagée dans la question d'Orient, et sans avoir assez sondé le terrain sur lequel on allait s'aventurer. Dans l'état d'effacement où les événements de 1870 et surtout l'établissement du régime républicain plaçaient la France, ce qu'elle devait éviter avec une incessante sollicitude, c'était de faire naître un sujet d'antagonisme et de rivalités entre elle et ses voisins. Ne pouvant prétendre à aucune alliance sincère, grâce à la forme révolutionnaire de son gouvernement, elle devait se résigner à ce rôle passif, conséquence fatale de ses erreurs, et se recueillir avec dignité, puisqu'elle ne pouvait plus agir avec sa fierté traditionnelle.

Vers quel écueil notre diplomatie républicaine marche-t-elle en aveugle? Cet écueil que signalent les vigies de M. Gambetta est-il bien réel, ou n'est-ce pas une astucieuse diversion inventée par la politique génoise du Palais-Bourbon pour occuper l'attention publique et la distraire de nos complications intérieures? C'est ce qu'un avenir très-prochain nous expliquera sans doute plus clairement que l'article alambiqué et cauteleux que nous venons d'analyser.

Le *Journal des Débats* a confirmé lundi ce que disait dimanche la *République française* des dissentiments qui se sont élevés entre le cabinet de Londres et le cabinet de Paris. Lui aussi constate le mauvais vouloir de l'Angleterre, soit en Egypte, soit dans la question turco-grecque. Il fait même de singuliers aveux sur le rôle joué au Caire par un agent anglais dans le coup d'Etat du khédive. Voici la conclusion de cet article :

« Que lui importe la Grèce pour laquelle elle avait manifesté un moment de si vives sympathies? Loin de nous prêter son concours dans la question des frontières grecques, elle s'enferme dans une abstention dédaigneuse et irritante. En Syrie, le moindre effort de sa diplomatie lèverait bien des difficultés ; mais elle se refuse à le faire. En Egypte, l'Angleterre a joué un rôle plus singulier encore, et il est aujourd'hui de notoriété européenne que son consul général a été un des agents les plus actifs de l'intrigue qui a renversé le cabinet où figurait un ministre français à côté d'un ministre anglais.

» Le double jeu éclatait au grand jour. Soit que le cabinet de Saint-James ait été mal informé, soit qu'il ait été mal inspiré, il a pris ou il a laissé retomber sur lui une responsabilité fort lourde : le dommage est pour l'Angleterre sans doute, mais aussi pour la France, et nous ne voyons pas trop pour qui sera le profit.

» Cette politique, si c'en est une, est fâcheuse, et les résultats n'en seront avantageux pour personne. L'Angleterre tiendrait-elle à nous convaincre qu'il est imprudent de s'engager avec elle dans une affaire commune? Voudrait-elle nous apprendre à nos dépens, et même aux siens s'il le faut, qu'elle nous abandonnera au moment critique si elle ne peut pas jouer un rôle tout à fait prépondérant et vainqueur? Soit ! nous nous tiendrons en effet pour avertis ; mais qu'y gagnerait l'Angleterre? La politique inaugurée par lord Beaconsfield est de celles qui se passent difficilement, sinon d'alliances formelles, au moins d'amitiés loyales et confiantes, et ces amitiés, en tout état de cause, ne sont jamais à dédaigner. »

Eh ! oui, l'Angleterre dédaigne l'alliance et l'amitié de notre gouvernement républicain. Elle a remplacé notre influence par la sienne en Syrie, elle nous a joués en Egypte, elle nous lâche en Grèce. Tout cela est vrai.

Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que le *Journal des Débats* ait cru naïvement à « cette amitié » de l'Angleterre pour notre gouvernement. Pendant deux années, il n'a cessé, dans sa campagne turcophile, de flatter la grande Angleterre, de vanter sa politique et sa force, de la présenter comme notre alliée naturelle et probable. Il est dur d'abandonner des illusions charmantes et de se réveiller d'un tel songe. Mais aujourd'hui l'espérance n'est plus possible ; il faut avouer qu'on est dupé.

Chronique générale.

Versailles, 19 mai.

La gloire d'avoir obtenu la condamnation de l'archevêque d'Aix n'a pas suffi, paraît-il, à l'ambition de M. le ministre des cultes. Il a fallu à son triomphe une scène plus grande que celle du conseil d'Etat, et son héroïsme a réclamé la publicité retentissante de la tribune parlementaire.

M. Lockroy pense que la déclaration d'abus est insuffisante pour réprimer les mandements « factieux, » il faut faire aux évêques l'application des articles 201, 204, 205 et 206 du Code pénal, ou tout au moins saisir les appointements des prélats coupables.

La nécessité d'une sévérité exemplaire s'impose à l'attention du gouvernement. M. Lockroy l'assure, et, à l'appui de son dire, il a produit des extraits plus ou moins authentiques d'un discours prononcé par Mgr l'archevêque d'Aix, à l'inauguration d'une école congréganiste, dans la commune de Châteaurenard.

L'orateur a d'ailleurs rempli son rôle de compère avec un talent réel. Il a été froidement poli comme il convient à un questionneur complaisant, et s'est montré tout juste assez méchant pour dissiper les soupçons de connivence sans trop maltraiter le ministre.

M. Lepère a répondu, selon son habitude, par un discours ridicule. Défenseur des droits de l'Etat, il les a fait complétement respecter, il a relevé le Concordat de son discrédit, il a « restitué à la loi sa majesté méconnue, » tout cela en obtenant une déclaration d'abus contre un évêque coupable d'avoir, non pas attaqué les droits de l'Etat, mais défendu les droits de l'Eglise.

Admirez la puissance de la déclaration d'abus ; le conseil d'Etat rend un blâme contre Mgr l'archevêque d'Aix et soudain les droits de l'Etat se trouvent sauvegardés.

On a prétendu que cette arme était une arme platonique. Platonique ! s'est écrié M. Lepère, non, elle n'est point platonique, croyez-le bien. Ce n'est pas « une peine qui fait rire ». Sans parler des effets généraux qu'elle a déjà produits, croyez-vous que le prélat qui en a été l'objet ne se trouve point placé, vis-à-vis de ses collègues de l'épiscopat et du clergé, dans une situation pénible? » Inutile de dire que cette interrogation a eu à droite un succès de bruyante hilarité.

Sans doute, a ajouté M. Lepère, nous pouvions faire l'application de l'article 204 qui prononce la peine de bannissement, mais cette peine n'eût pas été proportionnée au délit. D'ailleurs il sera encore temps d'appliquer cet article s'il est démontré que Mgr l'archevêque d'Aix ait prononcé à Châteaurenard les paroles dénoncées par M. Lockroy.

Voici des déclarations d'une gravité extrême. M. Lepère a menacé l'archevêque d'Aix et avec lui tout le clergé français des tribunaux correctionnels et des sévérités de la loi pénale.

« J'irai jusqu'au bout, s'est écrié le ministre, sans provocation, mais avec une fermeté qui ne connaîtra pas de défaillances ! »

Le ministre a en outre annoncé qu'une instruction avait été ouverte contre les desservants prévenus d'avoir signé des adresses à leur archevêque, adresses délictueuses, au dire de M. Lepère.

Les gauches ont applaudi : M. Lockroy s'est déclaré satisfait des déclarations ministérielles, et M. le ministre des cultes a regagné son banc où l'attendaient les félicitations de ses collègues.

Les républicains modérés ont trouvé que le langage du ministre était imprudent. C'est la guerre ouvertement déclarée entre le gouvernement et le clergé français. Elle ne finira pas de si tôt.

Quant au résultat final, il n'est pas difficile à prévoir. Où Napoléon Ier et M. de Bismark ont échoué, M. Lepère appuyé sur M. Ferry ne réussira pas.

***

Le gouvernement se trouve forcément entraîné au-delà des limites qu'il avait tracées à sa clémence. Nous avons dit hier qu'un

nouveau décret accorde la grâce à 406 individus condamnés pour faits se rattachant aux insurrections de 1871.

Ce décret gracieux est le neuvième rendu depuis le 3 mars dernier, jour de la promulgation de la loi d'amnistie.

Les 406 grâces accordées aujourd'hui élèvent à 3,471 le nombre de celles qui ont été faites au profit des condamnés de la Commune. Il ne reste plus à Nouméa que 500 pétroleurs, tous repris de justice, sauf de bien rares exceptions. 500 ! Et cependant le ministre de la justice avait déclaré à la tribune que 1,100 communards de cette catégorie resteraient en dehors de la clémence du chef de l'Etat !

***

Les impressions qu'un grand nombre de députés rapportent de leurs départements n'indiquent pas une grande satisfaction dans la province. Il y a un mécontentement général dans toutes les classes commerciales, industrielles et ouvrières, qui se traduit par des récriminations timidement formulées jusqu'ici, mais que l'on sait ne pas devoir tarder à prendre un plus grand développement à mesure que la crise s'accentuera.

***

Un nouveau genre de pétitionnement commence. Les industriels et les ouvriers se sont adressés aux deux Chambres et au Président de la République, pour leur demander de s'occuper enfin des intérêts des classes industrielles et ouvrières, qui souffrent douloureusement de la crise qui sévit en ce moment, sans que les représentants de la nation aient encore voulu y apporter un sérieux intérêt.

Le Nord et le Pas-de-Calais prennent l'initiative de ce pétitionnement qui promet de s'étendre à bien d'autres départements.

***

LE PRESTIGE DE LA RÉPUBLIQUE EN EUROPE.

Il est triste de le constater, mais il peut être utile de le faire remarquer, le gouvernement de la République ne jouit plus de la faveur dont, au dire des républicains, elle jouissait en Europe il y a quelques mois encore.

Le *Temps* et les *Débats* ont exprimé déjà cette opinion, et avant-hier la *Révolution française*, elle-même, se plaignait mélancoliquement dans un article qui ne peut passer inaperçu :

L'organe de M. Gambetta confesse, ce matin, que la question grecque a jeté quelque nuage dans le ciel bleu des diplomates de la Chaussée-d'Antin. L'Italie fait des observations de forme ; l'Angleterre fait des objections quant au fond du débat grecoturc. Ces contrariétés arrachent à la *République française* un aveu dépouillé d'artifices — qu'il est intéressant et curieux de rapprocher du ton triomphant des articles consacrés par elle, il y a peu de temps encore, à célébrer les magnificences de notre prestige diplomatique. — « *Les susceptibilités françaises*, s'écrie-t-elle, *n'ont pas été épargnées en Syrie, en Egypte, en Grèce.* »

Hélas ! à qui la faute ?

Si, au moins, nos gouvernants actuels savaient profiter de la triste expérience qu'ils ont faite pour éviter d'avoir à formuler par la suite de pareils aveux ?

***

La *République française* annonce que prochainement une proposition de loi sera déposée par M. Duvaux et un certain nombre de ses collègues, tendant à la suppression de l'aumônerie militaire. Cette proposition de loi renferme quatre articles ainsi conçus :

« Article 1er. — La loi des 20 mai 3 juin 1874 sur l'aumônerie militaire est abrogée.

» Art. 2. — Il pourra être attaché des ministres des différents cultes aux garnisons, camps et forts détachés, contenant un rassemblement de 2,000 hommes au moins et éloigné des églises paroissiales et des temples de plus de cinq kilomètres, ainsi qu'aux hôpitaux et pénitenciers militaires également éloignés de plus de cinq kilomètres.

» Art. 3. — En cas de mobilisation, des aumôniers seront attachés aux armées, corps d'armée et divisions en campagne suivant le mode de recrutement en usage antérieurement à la loi de 1874.

» Art. 4. — L'entrée des casernes est interdite aux ministres des cultes, sauf dans des cas exceptionnels et avec une permission spéciale. »

On veut chasser Dieu de l'armée comme de l'école.

***

ENTRE RÉPUBLICAINS.

La *Marseillaise* déclare que les ministres sont BÊTES.

La *République française* appelle JOBARDS les ultra-radicaux.

Voici maintenant ce que dit le *National* centre gauche :

« Le gouvernement n'est pas atteint d'une de ces maladies qui emportent le malade en quelques heures. Mais il végète dans un ÉTAT COMATEUX *qui tient le milieu entre la vie et la mort*... Sa POLITIQUE EN CAOUTCHOUC, qui cède à la moindre tentative et qui n'évite les conflits qu'à la condition de *capituler devant toutes les exigences*, a fini par mécontenter *tout le monde*, et n'était la crainte de mécontenter un peu d'impuissance par trop d'insuffisance, le *cabinet actuel aurait vécu.* »

BÊTES, JOBARDS ET POLITIQUES DE CAOUTCHOUC, voilà nos républicains de la Chambre et du gouvernement !

***

VALEURS EN RECOUVREMENT.

Le ministre des postes et des télégraphes,

Vu la loi du 7 avril 1879, concernant le recouvrement des valeurs commerciales par la poste ;

Vu le décret du 10 mai 1879 ;

Arrête :

Art. 1er. — Toute valeur mise en recouvrement doit :

1° Porter l'énonciation, en toutes lettres, de la somme à recouvrer, le nom et l'adresse du débiteur ainsi que la signature pour acquit du tireur ;

2° Remplir les conditions imposées par les lois sur le timbre ;

3° Être inscrite sur un bordereau que les bureaux de poste fourniront gratuitement, et être enfermée dans une enveloppe revêtue d'un timbre-poste de 0 f. 25.

Art. 2. — Le nombre des valeurs pouvant être insérées dans l'enveloppe est illimité, à la condition que ces valeurs soient recouvrables au profit d'une même personne et dans la circonscription d'un même bureau de poste.

Art. 3. — Les valeurs payables à échéance fixe doivent être déposées, dans les bureaux de poste de la France continentale, cinq jours avant la date de cette échéance. Ce délai sera porté à dix jours quand les valeurs seront déposées dans un bureau de l'Algérie ou de la Corse.

Art. 4. — Les titres non payés à présentation sont rapportés au bureau de poste destinataire et laissés pendant un délai de 24 heures à la disposition du débiteur qui peut encore venir se libérer.

Art. 5. — Dans ce dernier cas, les remises spécifiées par l'article 5 de la loi n'en seront pas moins acquises au facteur et au receveur.

Fait à Paris, le 11 mai 1879.

AD. COCHERY.

***

La nomination du successeur de M. Roch est signée. Le nouveau titulaire est M. Deibler, aide de 1re classe.

La famille de M. Roch espérait beaucoup que M. Berger, gendre de l'ex M. de Paris, succèderait à son beau-père, mais M. Berger n'étant qu'un aide de seconde classe, M. Deibler devait passer avant lui.

Le nouvel exécuteur habite rue Vicq d'Azir, n° 3 ; c'est un homme de cinquante-six ans, marié et père de famille. Il a épousé la fille de M. Basneux, exécuteur des hautes œuvres en Algérie. La France, on le sait, a trois bourreaux : un pour la France, un pour l'Algérie, un pour la Corse.

M. Deibler, tout en étant aide de première classe de M. Roch, avait été précédemment exécuteur des hautes-œuvres en Bretagne. Son traitement qui était de 4,000 francs se trouve maintenant porté à 6,000 francs.

***

D'Orléans, un scandale nous est signalé. Un notaire, le sieur Francheterre, a été surpris trichant au jeu et expulsé d'un des principaux cercles de la ville. Il avait été candidat républicain aux dernières élections municipales. A la suite de la notification qui lui a été faite de la décision de la commission du cercle, le sieur Francheterre, après avoir mis ses affaires en ordre, a disparu, et jusqu'à présent sa famille n'a pas retrouvé ses traces. La justice, informée de ces faits, a demandé sa destitution comme notaire, et l'étude qu'il occupait, et que le tribunal fait gérer provisoirement, va être rachetée par la chambre des notaires.

TOUJOURS LES GRÈVES.

Les grèves, à Lyon, sont loin d'être terminées. Le mouvement provoqué par l'attitude de la maison Jaubert-Audras et Cie, reconnaissant l'autorité illégale de la chambre syndicale des tisseurs, s'accentue tous les jours et produit de nouveaux résultats.

La chambre syndicale des ouvriers tisseurs de Vienne (Isère), qui sont en lutte sur une question de salaires avec les fabricants de draps de cette ville, s'est adressée à la chambre syndicale des tisseurs de Lyon pour lui demander de lui venir en aide dans la campagne qu'elle a entreprise. C'est là une première tentative de fédération des chambres syndicales.

La grève des dévideuses, qui a déjà donné lieu à des scènes tumultueuses, se continue. Une délégation des ouvrières en grève s'est présentée dimanche chez le préfet de Lyon pour protester contre les mesures de police qui ont été prises contre les rassemblements des grévistes.

Les autres grèves qui sévissent à Lyon se poursuivent sans grand changement. Les ouvriers maçons ont presque tous quitté Lyon.

La grève des ouvriers tanneurs et corroyeurs de la maison Koch se poursuit.

Le mouvement de grève qui a éclaté à Saint-Quentin parmi les ouvriers tisseurs de coton et de laine, au nombre d'environ 3,000, menace de s'étendre aux filatures.

L'administration municipale s'efforce d'aplanir les difficultés ; elle a fait afficher la proclamation suivante adressée aux ouvriers :

Chers concitoyens,

Les ouvriers de plusieurs établissements industriels de la ville et de la banlieue viennent de cesser leur travail.

Jusqu'ici aucun désordre ne s'est produit ; notre population ouvrière, que nous avons vue si calme et si digne dans les circonstances les plus critiques, continuera de conserver, nous en avons l'assurance, une attitude parfaitement paisible.

Mais il est de notre devoir de répéter publiquement ce que nous avons dit aux délégués des ouvriers que nous avons reçus :

« La liberté doit être entière pour chacun ; s'il est permis à un ouvrier de se mettre en grève, la loi lui défend, sous des peines sévères, de violenter ou de menacer ceux qui veulent continuer leur travail. La loi défend aussi tout attroupement sur la voie publique. »

Notre population laborieuse connaît nos sentiments de sollicitude et d'affection pour elle : nous avons la ferme confiance que nos conseils seront écoutés.

Ce serait avec la plus vive satisfaction que nous verrions se terminer un chômage préjudiciable à tous les intérêts.

Saint-Quentin, le 16 mai 1879.

Le maire : MARIOLLE-PINGUET.

Les adjoints : P. BÉNARD, H. SOUPLET, E. HÉROUARD.

Une réunion a eu lieu dimanche matin ; 15 patrons et 35 délégués des ouvriers y ont assisté. La discussion a été courtoise et modérée, mais l'accord ne s'est point fait. Les grévistes demandent une journée réduite à dix heures et une augmentation d'un sixième sur la façon.

Les patrons répliquent que plusieurs centres industriels, depuis la crise, ont diminué les salaires ; à Saint-Quentin, tous les fabricants ont conservé les anciens prix pendant la crise afin d'occuper les ouvriers. Ils n'ont pas arrêté la fabrication malgré les stocks considérables de marchandises fabriquées. En outre, en ce moment, les cotons subissent de fortes hausses, et les patrons ne peuvent augmenter leurs façons devant les éventualités des traités de commerce à conclure avec les pays étrangers.

S. E. LE CARDINAL DE POITIERS.

Le *Courrier de la Vienne* nous est arrivé avant-hier magnifiquement encadré d'une vignette imprimée en rouge, en l'honneur des fêtes qui ont marqué, à Poitiers, l'élévation de Mgr Pie à la dignité de cardinal.

Le 15 mai, M. le comte Soderini, garde-noble de Sa Sainteté Léon XIII, a remis en audience solennelle à Mgr Pie ses lettres de nomination et la calotte rouge qui en est le témoignage officiel.

Le cérémonial pontifical règle jusque dans les moindres détails tout ce qui doit se faire à cette occasion. Le nouveau cardinal doit être assis dans un fauteuil élevé sur un simple gradin. A droite et à gauche sont des siéges pour les dignitaires ecclésiastiques et les principales autorités civiles ; le reste de l'assistance reste debout. Le clergé est en noir, et les laïques en tenue ordinaire ; les chanoines portaient avec le manteau noir la décoration capitulaire.

Au milieu de la salle, est une table couverte d'un tapis sur lequel on dépose trois plateaux dorés : l'un pour recevoir les lettres pontificales, l'autre l'écrin de la calotte rouge, et le troisième la calotte violette que celle-ci doit remplacer.

Le garde-noble est en tenue de gala : casque doré avec ornements d'argent et panache blanc ; tunique rouge brodée d'or, culotte en peau de daim, et longues bottes à l'écuyère avec éperons d'argent.

Après la remise des lettres, M. le comte Soderini a adressé ses compliments de félicitation au nouveau cardinal, qui a répondu par une allocution, dont nous extrayons le passage suivant :

« En reportant à Léon XIII le tribut de nos hommages, vous lui direz que la France, et spécialement cette contrée occidentale du Poitou et de la Vendée, est digne de son estime et de son affection, et que si, en cette circonstance solennelle de sa vie, l'évêque qui gouverne ce diocèse depuis trente ans reçoit de toute part des preuves touchantes de respect et de sympathie, il le doit surtout aux efforts qu'il lui a été donné de faire, dans des jours mauvais, pour le soutien et la défense de la cause du pontificat romain.

» Vous ajouterez que vous l'avez trouvé entouré de tous les dépositaires de l'autorité publique, des premières magistratures de la province et de la cité, des chefs de l'armée unis au clergé et aux plus honorables chefs des familles pour saluer et acclamer la personne auguste du Pontife romain dans celle de l'humble évêque qu'il daigne revêtir aujourd'hui, par votre entremise, du premier insigne de son éminente dignité.

» Puissé-je, en me dévouant jusqu'à mon dernier soupir, avec un redoublement de zèle et de courage, aux intérêts souverains de la religion et des âmes, inséparables des intérêts sacrés de la patrie, justifier la haute distinction qui m'est dévolue par le Vicaire de Jésus-Christ avec l'assentiment et le concours du gouvernement français ! »

Cette cérémonie, qui avait pour témoins les autorités civiles et militaires, le clergé de la cathédrale et de la ville, les congrégations religieuses, et un grand nombre de laïques, s'est terminée à la cathédrale par un salut solennel.

Le lendemain, plus de 300 prêtres, venus de tous les points du diocèse, offraient à Son Eminence une *Cappa* en soie rouge, produit d'une souscription dans le clergé diocésain.

Etranger.

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE DE MORT EN SUISSE.

Voici la dépêche dont nous avons parlé hier et qui est datée de Berne, 18 mai, soir :

« La faculté pour les cantons de rétablir la peine de mort a été votée par environ 20,000 voix de majorité.

» Les cantons de Lucerne, de Schaffhouse, d'Appenzel, de Soleure, de Saint-Gall, de Glaris, des Grisons, d'Argovie, du Valais, de Fribourg et de Vaud, et les petits cantons ont voté en faveur du rétablissement de la peine de mort.

» Les électeurs suisses forment un peu plus du cinquième de la population, soit environ 600,000 voix. Toutefois 4 à 500,000 prennent part aux votes, même dans les cas les plus importants.

» Actuellement on a soumis au peuple la question de savoir, par *oui*, s'il voulait réviser l'article 65 de la constitution de manière à rendre aux cantons la faculté d'appliquer la peine de mort, ou par *non*, s'il voulait le maintien pur et simple de l'article 65 actuel qui dit : « La peine de mort est abolie. »

» La presse était divisée à ce propos en deux camps. Les organes libéraux engageaient les électeurs à voter *non*, et la presse a fait une campagne très complète contre la peine de mort, puisant ses arguments dans

l'ordre philosophique, juridique et religieux.

» Les hommes faisant autorité dans le monde éclairé en France ont appuyé la campagne faite par la presse libérale suisse contre le rétablissement de la peine de mort.

» D'autre part, la presse conservatrice a relevé la chronique des crimes et violences commis depuis 1874, époque à laquelle la peine de mort a été abolie, et elle a conclu en engageant les électeurs à voter *oui*. Tous les cantons catholiques romains et de la Suisse centrale ont voté dans le sens du rétablissement de la peine de mort.

» Les cantons français de Neufchâtel et de Genève l'ont repoussée ; la population des villes de Bâle, Wintestour, Frauenfeld ont voté *non*.

» Les campagnes ont voté généralement pour le rétablissement, car les populations rurales sont moins protégées que celles des villes contre les entreprises des malfaiteurs. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La question des processions a été une cause de dislocation de notre petit ministère municipal.

Hier, il y a eu réunion pour approuver le procès-verbal de la séance budgétaire du 9 mai. La question des processions est revenue sur le tapis.

M. Bodin, d'après la rumeur publique, aurait déclaré que, n'approuvant pas le vœu émis par le Conseil dans cette séance, ni la mesure elle-même, il se démettait de ses fonctions de premier adjoint.

Après de longs pourparlers, le Conseil aurait décidé de présenter à l'acceptation du gouvernement, pour constituer la nouvelle municipalité de Saumur : M. Combier, *maire*; MM. Bouilly et Abellard, *adjoints*.

Nous donnerons dans notre prochain numéro l'extrait du procès-verbal de la séance du 9 mai, dans laquelle le Conseil municipal de Saumur a émis un vœu tendant à la suppression des processions.

Hier soir, le concert de M. Sivori a réuni un public d'élite et nombreux, et le célèbre virtuose ainsi que les autres artistes ont recueilli force applaudissements, bravos et acclamations.

Nous donnerons le compte rendu de cette magnifique soirée.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Demain jeudi, jour de l'Ascension, à 4 heures du soir, la musique de l'Ecole mutuelle exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

1. *La Nouvelle France*, marche... MALÉZIEUX.
2. *Au bois des Roses*, quadrille... MALÉZIEUX.
3. Fantaisie sur le *Part du Diable*. AUBER.
4. *Graziella*, schottisch... MALÉZIEUX.
5. *Nantes*, pas redoublé... PIVET.

Le printemps semble pourtant s'être déterminé à nous faire visite. Il est en retard de deux mois, il est vrai, puisque nous sommes au 21 mai, et que tous les calendriers l'annoncent pour le 20 mars. Espérons qu'il va se mettre à l'œuvre pour réparer le mal que nous a causé son absence.

Le baromètre s'est élevé à 765mm.

Un de nos amis nous fait la remarque suivante :

Toute quittance au-dessus de 10 francs supporte un droit de timbre de 10 centimes.

Depuis le 1er mai, tout effet de commerce de 100 fr. et au-dessus ne supporte qu'un droit de 5 centimes.

N'y a-t-il pas là une véritable anomalie, et les nombreux négociants, dont une partie de la vente est faite au comptant, ne pourraient-ils pas se créer une économie sensible, tout en satisfaisant à l'esprit de la loi, en établissant toutes leurs factures au-dessus de 10 fr. jusqu'à 100 fr., sous forme d'effets de commerce qui sont de véritables acquits ?

SUITES DES DÉNONCIATIONS DE LA *Lanterne*.

Dans un précédent numéro, l'*Echo Saumurois* reproduisait un article de la *Lanterne de Bocquillon*, qui provoquait les habitants de Montreuil-Bellay à pavoiser leurs maisons pour fêter le départ de leur brigadier de gendarmerie « *badingouin*. »

Nous protestâmes en même temps et tout à la fois contre cette épithète injurieuse qui revêtait le caractère d'une véritable dénonciation contre un fait alors inexact, — le changement de résidence du brigadier, — et contre cet appel de toute une population au mépris d'un représentant de l'autorité.

La *Lanterne* doit être aujourd'hui dans la joie.

Le brigadier, objet de ses dénonciations, a été appelé, en effet, depuis cette époque, à une autre résidence.

Minime satisfaction, il est vrai, mais dont il a bien fallu qu'elle se contentât, parce qu'aucun acte et aucune parole se rattachant même de loin à la politique n'ont pu être révélés à la charge de sa victime.

Bien plus, les supérieurs de ce brigadier se sont plu à constater l'intelligence et le zèle qu'il mettait dans l'accomplissement de ses fonctions.

Aussi est-il appelé à passer prochainement maréchal-des-logis.

Mais une autre compensation était réservée à la feuille parisienne.

Nous voulons parler de l'obéissance passive qu'ont mis un certain nombre de ses lecteurs à remplir son programme, qui plus est à le surenchérir.

De simples drapeaux aux fenêtres, en effet, à l'occasion du départ du brigadier, ne leur ont pas paru suffisants, aussi ont-ils donné à la population de Montreuil le spectacle d'un énorme feu de joie que les plus ardents ont entretenu pendant près d'une heure, aux sons du clairon et aux chants de la *Marseillaise*.

Les gendarmes ont sagement agi en demeurant tranquillement dans leur caserne, non loin de laquelle on se livrait à ces ébats qui ont été malencontreusement interrompus par une pluie abondante. Il est juste d'ajouter cependant qu'un garde champêtre veillait au maintien de l'ordre public!

Telle a été la fête de la Saint-Purgon, ainsi baptisée par ses promoteurs.

C'est là une regrettable manifestation, et qui, pour nous servir des expressions mêmes de M. le préfet Andrieux, est une atteinte « au respect dont le personnel de la police a besoin pour maintenir la sécurité publique. » Mais la responsabilité en doit retomber tout entière sur la *Lanterne*; car la population de Montreuil, d'ordinaire si calme, ne s'y serait jamais livrée, sans les excitations venues du dehors par la voie de ce journal.

LES ASSISES DE LA VIENNE.

Au nombre des affaires sur lesquelles le jury aura à se prononcer au cours de la session qui s'ouvrira lundi prochain à Poitiers, nous devons mentionner celle qui a un caractère particulier de gravité, à savoir :

L'homicide volontaire accompli froidement, et longuement prémédité, par la femme Guillot, de la commune de Morton, sur sa belle-fille, la petite Nathalie, âgée de 3 ans, à laquelle elle a fait absorber seize épingles et des petits morceaux de bois.

Cette marâtre de 28 ans, qui, au début de l'instruction, protestait de son innocence, et accusait ensuite son mari d'être son complice, a fini par se reconnaître la seule coupable. C'est à la suite de cette déclaration que le sieur Guillot a été remis en liberté.

POITIERS.

Un soldat du 125e, fatigué d'être militaire, a essayé ces jours derniers de se donner la mort. Il se porta dans la région du cœur un coup de couteau qui, s'il eût pénétré plus avant, aurait infailliblement mis ses jours en danger.

A ses cris, ses camarades accoururent, et, le voyant tout ensanglanté, le relevèrent. Sur l'ordre des chefs présents au poste, il fut d'urgence transporté à l'Hôtel-Dieu, où les soins les plus empressés lui ont été prodigués.

On croit que ses jours ne sont pas en danger.

LE RALLYE-PAPER A NANTES.

Nous lisons dans l'*Espérance du peuple* :

L'invitation de MM. les officiers de notre garnison était trop gracieuse pour que nous manquions à leur charmant rendez-vous du *Rallye-Paper* au viaduc de la Verrière ; aussi, à l'heure dite, étions-nous tout yeux et oreilles, guettant à l'horizon et écoutant la musique et les fanfares. Malgré la pluie, les invités étaient nombreux, qui en voitures, qui à cheval.

La bête était lancée, elle courait éperdue, franchissant les obstacles, et semant le *paper* dans sa course au clocher ; au signal convenu, cent cavaliers civils et militaires partaient sur ses traces, et descendaient le vallon de la Verrière, bride abattue ; le vent, en dispersant les petits papiers, donnait une ardeur nouvelle à ces intrépides cavaliers ; ils allaient quêtant, flairant la voie, puis partaient à fond de train : c'était à qui prendrait la tête ; cela semblait une meute acharnée qui parfois chassait à vue, courant tout droit à la bête, franchissant tous les obstacles, haies, fossés, douves, terres labourées et que rien n'arrêtait ; puis on la voyait tourner, revenir sur ses pas, s'éparpiller, cherchant encore la piste que le vent dispersait et faisait envoler au loin ; c'était une fantasia ardente, furieuse, où chacun pouvait suivre et admirer la hardiesse et l'adresse des cavaliers, en même temps que la prestesse de leurs légers sauteurs.

Bientôt, les haies et les bosquets de futaies les cachèrent aux regards et force fut aux invités de courir à l'aventure cherchant à les revoir sur leur passage ; nous nous trompons : de jeunes écuyers s'étaient galamment transformés en guides et nous devançaient de quelques pas, nous indiquant la piste.

Rien n'a manqué à cette fête ; le soleil a eu beau bouder, l'entrain et la gaieté n'ont cessé un instant de prouver aux invités la courtoisie et l'amabilité des officiers de notre garnison.

Le prix a été gagné par M. Louis de la Brosse, fils de notre honorable conseiller général du canton de la Chapelle-sur-Erdre.

Le général de Cissey, entouré de MM. de Juigné et Philbert-Doré, a remis le prix du *Paper-hount* au jeune vainqueur, qu'il a félicité de son habileté et de sa bonne grâce. Le succès a été proclamé par la musique militaire et les fanfares du 25e dragons.

Après la course, le *lunch*, un lunch avec des pâtisseries exquises, des sandwich, des cigares et du champagne, et pour servants des officiers charmants. — Après le lunch, pourquoi ne pas le dire? la musique militaire a joué de si jolies polkes, que l'on n'a pu résister à l'entraînement, on a frappé la mesure, puis l'on a sauté comme on le fait dans les longues soirées d'hiver. Et comme toutes les fêtes finissent, les cavaliers sont remontés à cheval, les invités dans leurs voitures, et l'on est revenu lentement, presqu'avec regret, en se promettant de recommencer l'année prochaine, et remerciant MM. les officiers. — YVAN.

On lit dans l'*Union*, de Nantes :

« Nous avons parlé du projet qu'avaient formé des capitalistes de Paris de créer une ville nouvelle, une ville de bains de mer, commune d'Escoublac, dans la baie du Pouliguen.

» Ce projet, qui intéresse si vivement notre département, est en voie de réalisation.

» En effet, MM. Hennecart et Durlu viennent d'acquérir, de MM. Berthault, 22 hectares (qui peuvent être portés à 52) à l'effet d'établir la cité nouvelle, qui s'appuiera, d'un côté sur l'Océan, de l'autre sur le chemin de fer, à la gare de la Bolé.

» Les travaux de percement sont déjà commencés ; ceux de construction ne tarderont pas à être entrepris.

» D'ici à peu d'années, on peut espérer de voir toute la baie, de Portnichet au Pouliguen, couverte de villas et de châlets, dans une longueur de huit kilomètres environ.

» Ce sera d'un coup-d'œil vraiment merveilleux. »

Variétés.

LA FORÊT DE CHINON.

M. de Busserolle, vice-président, a communiqué à la Société archéologique de Touraine une notice sur la forêt de Chinon, notice qui doit figurer dans le 2e volume du *Dictionnaire du département d'Indre-et-Loire*. La forêt de Chinon se divisait en haute et basse forêt. La première était possédée, indivis, par le roi et l'archevêque de Tours, la seconde, après avoir appartenu aux grands feudataires, propriétaires de la seigneurie de Chinon, fut annexée, dès le XIIIe siècle, aux domaines de la couronne, auxquels elle resta attachée jusqu'à la Révolution. Après avoir rapporté divers détails concernant la contenance ancienne et actuelle des deux forêts, qui s'agrandirent en 1793 par suite de l'annexion des bois de Turpenay, de la Vaunoire et de la Chapelle-du-Temple, M. de Busserolle signale, comme se rattachant à son sujet, une particularité assez curieuse de la vie du célèbre auteur du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*.

Beaumarchais, avant d'écrire les chefs-d'œuvre que nous connaissons, s'était lancé dans les affaires de commerce. En 1757, il se fit marchand de bois. Au commencement de cette année, il s'associa avec un riche financier nommé Paris Duvernay et acheta du roi l'exploitation de plus de 2,000 arpents de bois, dans la forêt de Chinon. Il s'installa à proximité de la forêt, à Rivarennes, et établit dans une ferme ses bureaux et ceux de son nombreux personnel. Son travail d'exploitation dura 17 années. Il ne fut terminé qu'en 1774.

Au mois de juillet 1759, alors que les travaux étaient dans toute leur activité, Beaumarchais adressa à sa femme, résidant alors à Pantin, une lettre dans laquelle il reproduisait la physionomie de l'entreprise dont il était le directeur, et le tableau pittoresque des lieux qu'il habitait. M. de Busserolle donne lecture de cette lettre, qui est très-curieuse, et termine en disant que Beaumarchais retira des sommes considérables de son exploitation.

De nos jours, l'administration a donné le nom de Beaumarchais à l'un des cantons de la forêt de Chinon.

Faits divers.

Comme nous l'avons dit, Laprade, condamné à mort par la cour d'assises de Tarn-et-Garonne, a été exécuté avant-hier matin, à Agen.

Cet individu avait, à l'aide d'un fusil à deux coups, tué, pour les voler, son père et sa mère. Il avait, en outre, assommé sa grand'mère avec la crosse de son arme.

Le crime s'était accompli au moment où la famille était à table pour dîner.

L'exécution s'est passée sans incident. C'étaient les débuts de Deibler, le successeur de M. Roch.

***

Un affreux malheur est arrivé il y a quelques jours au lieu dit Bois-Marteaux, près Vierzon.

Deux jeunes enfants, deux sœurs, âgées l'une de dix ans, l'autre de trois ans, qui gardaient des bestiaux, allumèrent du feu dans un champ situé à deux cents mètres de leur habitation.

Le feu prit aux jupons de la plus jeune et sa sœur se précipita à son secours. En un instant les pauvres enfants furent enveloppées par les flammes. Et lorsque leurs parents accoururent à leurs cris, il était trop tard. Les cadavres des deux petites filles étaient à moitié carbonisés.

***

La plus grande ferme du monde pour la culture des céréales est probablement celle de Gondin, près la ville de Jargo, dans le Dakota, aux Etats-Unis. Elle se compose d'environ 40,000 acres et touche à la rivière rouge. Elle se divise en quatre parties ; elle a des bâtiments d'habitation, des greniers, des ateliers pour la fabrication des outils, des ascenseurs, des écuries pour 200 chevaux, des magasins pour 1 million de boisseaux de blé. Outre les terres consacrées aux céréales, il y a pour l'élève du bétail une ferme de 20,000 acres.

A l'époque des semailles on occupe de 70 à 80 hommes, et pendant la moisson, de 250 à 300. Les semailles commencent vers le 9 avril et continuent pendant tout le mois. On moissonne vers le 8 août et l'on termine vers le 1er septembre ; le battage succède avec huit machines.

Après le battage vient le labourage avec de grandes charrues à trois chevaux qui creusent simultanément deux sillons ; on laboure jusqu'aux gelées, au commencement de novembre. Le rendement en moyenne de cette ferme du Dakota est de 20 à 25 boisseaux anglais par acre ; le boisseau représente un peu plus de 36 litres.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « *obtiennent mille guérisons par an, terme moyen.* » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

P. GODET, *propriétaire-gérant*.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 MAI 1879.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	86 20	» 27	» »
3 % amortissable	83 40	» 30	» »
4 1/2 %	110 25	» »	» 20
5 %	114 30	» 30	» »
Obligations du Trésor	513 25	» 25	» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240 »	» »	2 50
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515 »	» »	» »
— 1865, 4 %	532 50	» »	» »
— 1869, 3 %	415 »	2 »	» »
— 1871, 3 %	400 50	» »	» 50
— 1875, 4 %	521 »	» »	» »
— 1876, 4 %	517 »	» »	» »
Banque de France	3065 »	» »	15 »
Comptoir d'escompte	800 »	» »	» »
Crédit agricole	480 »	» »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Crédit Foncier colonial	280 »	» »	» »
Crédit Foncier, act. 500 f.	767 50	» »	2 50
Obligations foncières 1877	378 »	» »	» 75
Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	680 »	» »	» »
Crédit Mobilier	302 50	12 50	» »
Crédit foncier d'Autriche	670 »	5 »	» »
Est	708 75	2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	1140 »	7 50	» »
Midi	872 50	» »	» »
Nord	1500 »	» »	» »
Orléans	1186 25	» »	3 75
Ouest	770 »	5 »	» »
Compagnie parisienne du Gaz	1230 »	10 »	» »
C. gén. Transatlantique	610 »	» »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Canal de Suez	740 »	2 50	» »
Crédit Mobilier esp.	945 »	30	» »
Société autrichienne	585 »	2 50	» »
OBLIGATIONS.			
Orléans	385 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	381 25	» »	» »
Est	384 »	» »	» »
Nord	386 50	» »	» »
Ouest	381 »	» »	» »
Midi	380 »	» »	» »
Paris (Grande Ceinture)	375 »	» »	» »
Paris-Bourbonnais	360 50	» »	» »
Canal de Suez	565 »	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'hiver, 9 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin,		express-poste, (s'arrête à Angers).
6 —	45 —	—	omnibus-mixte.
8 —	56 —	—	—
1 —	25 —	soir,	express.
5 —	10 —	—	omnibus. (s'arrête à Angers).
7 —	15 —	—	
10 —	37 —	—	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin,		direct-mixte.
6 —	21 —	—	omnibus.
9 —	40 —	—	express.
12 —	40 —	soir,	omnibus-mixte.
4 —	44 —	—	omnibus-mixte.
10 —	28 —	—	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

46e ANNÉE (1878).

Prix du volume broché . . . . . 7 fr. »
— cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1878. — Le volume 1878 (46e année), mis en vente le 5 décembre 1878.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1er JANVIER OU DU 1er JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Paris . . . . . 7 fr. »
Départements 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément *un numéro mensuel dans une couverture.*
Prix : Paris, 60 c. ; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque.*
1 volume broché . . . . . 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach . . . . . 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE ; 1 vol. grand in-4°, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant *cent gravures* choisies dans la collection.
Prix . . . . . 15 fr.

VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES ; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché . . 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque ; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché . . 7 fr. 50
L'ouvrage complet . . . . . 15 »

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque* ; 1 volume in-4°. — 2e *édition.*
Prix, broché . . . . . 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché . 7 fr. 50
L'ouvrage complet . . . . . 15 »

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan'Dargent ; 1 vol. grand in-8°.
Prix, pour Paris, broché . . . . . 15 fr.
— cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. **Dézé**, *libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.*

Etude de Me LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
Jeudi 22 mai 1879, à midi,

En l'étude et par le ministère de Me LE BLAYE, notaire à Saumur,

DES BIENS
Ci-après,

Dépendant de la succession Juchault :

1° MAISON, à Saumur, rue d'Orléans, n° 91, avec jardin et remise, ayant issue sur la rue Bodin ;

2° MAISON, à Saumur, rue Bodin, n° 18, avec jardin.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (239)

Etudes de Me LE BLAYE et de Me MÉHOUAS, notaires à Saumur.

ADJUDICATION
Sur licitation de succession de M. Léon MORICET,

Le dimanche 25 mai 1879, à midi,

Par le ministère desdits notaires et en l'étude dudit Me LE BLAYE,

D'UNE PROPRIÉTÉ IMPORTANTE
EN BATIMENTS ET TERRAINS

Ancien Couvent des Visitandines,

Ville de Saumur, port Cigongne, sur la Loire et rue des Capucins, à proximité de la gare d'Orléans.

On pourra diviser.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Facilités de paiement.

S'adresser auxdits notaires. (228)

Etude de Me LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
LE PARC DE VARRAINS

Entièrement clos de murs,

Joignant de trois côtés des chemins.

Superficie de 8 hectares 8 centiares.

S'adresser à M. CASTILLE, propriétaire à Vivy, ou à Me LAUMONIER, notaire. (252)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A VENDRE
Pour entrer en jouissance de suite.

UN JARDIN BIEN AFFRUITÉ
AVEC PAVILLON

Situé à Saumur, montée du Fort,

Joignant d'un côté M. Proust et de trois autres côtés des rues.

Contenance : 8 ares 40 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M. GROSBOIS, ancien menuisier à Beaufort, et, pour visiter, à M. MARÉCHAL, charpentier, place Saint-Nicolas, à Saumur. (206)

A LOUER
Pour le 1er novembre 1879,

LA FERME
(EN CONSTRUCTION)

Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à Me DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

MAISON A LOUER
PRÉSENTEMENT,

En totalité ou par parties,

Rue de Bordeaux, n° 32.

Rez-de-chaussée, premier et second étages.

S'adresser à M. RUSSON, épicier, quai de Limoges, n° 38. (66)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

BELLE MAISON
Rue d'Orléans, 73, à Saumur.

Cette maison comprend : salle à manger, salon, cuisine, plusieurs chambres à coucher, à feu, au premier et au deuxième étages, cabinets de toilette, greniers sur le tout ;

Cour, écurie, remise, pompe et caves.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
GRANDE ET BELLE CAVE
Hors d'inondation,

Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 1.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,

Actuellement occupée par Me Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à Me LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A VENDRE
VIN ROUGE
Récoltes 1877 et 1878.

S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

A VENDRE
UNE TRÈS-BONNE TOUE
En chêne.

Plancher sapin du Nord, caillebotis à l'avant, sentineau.

S'adresser à M. GRELLET, Café de la Paix, ou à M. ROLAND, aux bains.

L'ARGENT
Propriété de MM. BERTHIER Frères, banquiers

PARAIT TOUS LES SAMEDIS

Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payée.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS les plus COMPLETS
SEIZE PAGES de TEXTE. — PUBLIE tous les TIRAGES

Par an 4 francs

Les clients abonnés ont droit à l'encaissement gratuit de tous coupons.

ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE

99, rue Richelieu, 99
PARIS

M. G. DOUSSAIN
5, rue du Palais-de-Justice,

A SAUMUR,

Moyennant une remise de 10 p. 0/0 sur les sommes encaissées seulement, sans **aucun autre frais** à supporter par le client, se charge de tous recouvrements, tant à Saumur que dans toutes villes de France.

UNE MAISON DE COMMERCE **demande une caissière** ou **un caissier.**

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE **demande une place** : l'homme comme jardinier et la femme comme cuisinière et s'occupant de la basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

UN FRANC PAR AN
1 FRANC par AN — 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ

IL DONNE une causerie financière, par le Baron LOUIS ; une Revue de toutes les Valeurs ; les Arbitrages avantageux ; le Prix exact des Coupons ; tous les Tirages sans exception ; des documents inédits ; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 19, rue de Londres.

NOTA. — *Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.*

Maison J.-P. LAROZE & Cie, Pharm.
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, | Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze
AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infaillibles pour arrêter ou prévenir la **Carie**, empêcher le **Ramollissement des Gencives** et calmer instantanément les **Douleurs** ou **Rages de dents.**

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr. ; le flacon, 1 fr. 25.
OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPOT A PARIS :
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,